



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 07_2024_74

L'An deux mil vingt-quatre, le 9 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 04/12/2024

DATE D’AFFICHAGE : 04/12/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Valéry LAURENT, M. Pierre CAMBON, M. Joseph AFONSO, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, M. Arnaud CHERON, M. Hugues MASLARD, M. Thierry ETIENNE.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA procuration à M. Hugues MASLARD, M. Richard PELISSERO procuration à M. Pierre CAMBON, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Aurélie ADAM, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle ARMAND.

OBJET : INTEGRATION DE LA COMMUNE DE VILLEJUST DANS L’ACTIONNARIAT DE LA SPL ESSONNE TERRE D’ALIMENTATION.

Monsieur le Maire explique que la Commune de Villejust souhaite s’inscrire dans la démarche de la légumerie départementale, ayant pour mission de transformer et de conditionner des légumes et des fruits issus d’exploitations agricoles en circuits courts, en vue de faciliter l’approvisionnement de leur restauration collective en produits frais.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-33 ;

CONSIDERANT la nécessité de délibérer ultérieurement une fois que l'ensemble des actionnaires auront approuvés les statuts modifiés de la SPL Essonne Terre d'Alimentation ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant de la commune à la SPL Essonne Terre d'Alimentation ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 2 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune Villejust à la Société Publique Locale Essonne Terre d'Alimentation relative à la mise en place de la légumerie essonnienne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective.

PRÉCISE que le montant de l'action est fixé à 10 € et le montant du capital social s'élève à 2 400 000 € à la création de la société.

INDIQUE que la libération en numéraire des actions sera à hauteur d'au moins 50 % des actions souscrites par la commune et que cette libération s'effectuera avant le dépôt des statuts au Registre du Commerce et des Sociétés.

INDIQUE que la commune devra approuver les statuts modifiés de la Société Publique Locale Essonne Terre d'Alimentation relative à la mise en place de la légumerie essonnienne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective ainsi que notamment le montant de participation de la commune au capital social dans une prochaine délibération du conseil municipal.

DESIGNE Monsieur Valéry LAURENT comme représentant de la commune de Villejust au sein de la SPL Essonne Terre d'Alimentation.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à son délégué de signer tout document afférent à la création ou l'adhésion à cette société.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/12/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Igor Trickovski". To the right of the signature is an official blue circular stamp. The stamp contains the text "MARIE DE VILLEJUST" at the top and "ESSONNE" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a plow. A diagonal line is drawn across the stamp and the signature.